



Marcel HIPSZMAN

Nanterre, le 21 Octobre 2005

LA DIES, UNE ADMINISTRATION DE MISSION : SON ROLE, SES REALISATIONS 1981 - 2005

Traduire au niveau institutionnel la reconnaissance de l'économie sociale, en promouvoir les acteurs avec leurs spécificités, impulser une politique publique dans ce secteur, c'est la tâche dont la DIES a essayé de s'acquitter avec un succès relatif qui n'a pas tenu qu'à la volonté politique plus ou moins manifestée selon les périodes, ni au plus ou moins grand dynamisme des équipes DIES.

Les organisations de l'économie sociale, leur difficulté à intégrer le concept lui-même et à le valoriser ont leur part dans ce bilan mitigé.

Ceci étant, la DIES a joué un rôle important et parfois essentiel au profit de l'économie sociale au cours d'un peu plus de 20 ans d'existence.

Ce rôle s'est traduit sur plusieurs plans :

1. **Le dialogue institutionnel**, avec la mise en place d'un certain nombre d'instruments de concertation et de débats avec les pouvoirs publics, comités, conseils : Comité consultatif de l'économie sociale, Conseil supérieur de la coopération (pré-existant, mais ré-animé) Conseil national de la vie associative....

Le rôle d'interface de la DIES tant vis-à-vis des acteurs de l'économie sociale que vis-à-vis de l'administration d'État a permis des progrès réels vers une meilleure compréhension du monde de l'économie sociale, à la fois dans sa diversité et dans ce qui unit ses composantes.

2. L'environnement juridique, financier et fiscal de l'économie sociale

- 2.1. Cela est vrai en particulier du **secteur coopératif** dont le cadre juridique et fiscal a été modernisé, notamment par la loi du 20 juillet 1983 pour ce qui concerne les coopératives artisanales, les coopératives maritimes, les coopératives d'entreprise de transports et les coopératives HLM et par celle du 13 juillet 1992 qui a très sensiblement modifié le statut de 1947 et amendé l'ensemble des lois sectorielles. Enfin avec la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) est né un statut coopératif nouveau et original ouvert sur le multipartenariat.

La gamme des outils financiers à la disposition des coopératives a été considérablement élargie avec la création du titre participatif par la loi du 3 janvier 1983 sur le développement des investissements et la protection de l'épargne (dont le bénéfice a été étendu aux mutuelles dès 1988 et aux coopératives agricoles en 1991), la création de l'Institut de Développement de l'Economie Sociale (IDES) en mars 1983, celle du certificat coopératif d'investissement par la loi du 17 juin 1987 sur l'épargne. La loi du 13 juillet 1992 a également créé de nouveaux instruments financiers : parts à avantages particuliers, parts à intérêt prioritaire, certificats coopératifs d'associés.

- 2.2. Cela est vrai aussi des **associations** dont le texte fondateur n'a pas été touché, mais pour lesquelles la DIES s'est beaucoup investie, notamment dans le domaine fiscal avec les instructions fiscales de septembre 1998 et février 1999 et l'important travail de clarification qui a suivi.

Un travail important a également été réalisé en ce qui concerne les financements publics avec la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), la clarification du régime des subventions, les améliorations apportées à la fiscalité des dons.

La spécificité associative a notamment été reconnue à l'occasion de manifestations telles les Assises de la vie associative de février 1999, la célébration du centenaire de la loi du premier juillet couronnée par la signature de la charte d'engagement réciproque entre l'État et les associations regroupées au sein de la CPCA, le 1er juillet 2001.

La création du titre associatif par la loi du 1985 est également à mettre au crédit de la DIES.

3. La structuration de l'économie sociale

La DIES a appuyé dès sa création, la structuration de l'économie sociale dans les régions par la mise en place de correspondants auprès des préfets de région et le soutien aux groupements régionaux de la coopération, de la mutualité et des associations (GRCMA), aujourd'hui les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRES).

Cet apport a bénéficié d'une partie importante des modestes moyens¹ de la DIES affectés au contrat de plan État/régions.

Les consultations régionales de l'économie sociale organisée au 1^{er} trimestre 2000, et diverses initiatives (dynamiques solidaires) prises à l'instigation du Secrétaire d'État Guy Hascoët ont joué un rôle d'impulsion important.

La DIES a également favorisé la structuration de l'économie sociale au plan national en accordant son soutien au CNLAMCA pratiquement depuis l'origine, à la CPCA à sa naissance et plus généralement aux grands réseaux sectoriels (Confédération Générale des SCOP, FCGA), en appuyant aussi les efforts de regroupement de la finance solidaire, avec FINANSOL, des organisations d'employeurs avec l'USGERES.

4. L'ouverture de l'économie sociale sur l'Europe

La DIES y a largement contribué. Dès 1986, avant même la création d'une unité « économie sociale » à la Commission européenne, elle a fait avancer l'idée d'un statut coopératif européen. Elle a ensuite piloté, côté français, ce projet pendant la dizaine d'années de discussion qu'a nécessité son adoption. Elle n'a pas eu jusqu'ici le même succès avec les statuts d'association et de mutualité européenne.

5. L'appui aux démarches innovantes des acteurs de l'économie sociale

On peut citer à cet égard pour s'en tenir à des exemples pris dans trois domaines très différents : la plate-forme de services aux personnes QUALIDOM, le bilan sociétal, les coopératives d'activité et d'emploi. Il faut enfin

¹ Les effectifs de la DIES n'ont jamais excédé 15 personnes. Son budget d'intervention a fluctué entre 1,5 millions d'euros et 6 millions d'euros sur la période avec une pointe à 15 millions d'euros durant le Secrétariat d'État de Guy Hascoët.

noter l'action de la DIES en vue d'une meilleure connaissance de l'économie sociale. Elle a notamment impulsé et financé des programmes de recherche en liaison avec l'INSEE, les universités et organismes de recherche et les CRES. La DIES a également soutenu les efforts entrepris par les réseaux de l'économie sociale dans le domaine de la formation des dirigeants bénévoles.

*
* *

Au terme de ce survol (dans lequel la mutualité tient peu de place comme le regrettait Michel Rocard au terme de sa mission sur la transposition des directives assurances) et qui ne reflète que très partiellement une activité somme toute assez riche et diverse, parfois trop sans doute, marqué de temps forts et de temps faibles au gré des vicissitudes politiques, le bilan qui se dégage apparaît largement positif.

Si cette action n'a pas toujours eu la cohérence souhaitable, elle ne fait que refléter en cela l'absence d'une véritable politique pour l'économie sociale inscrite dans la durée dont les acteurs eux-mêmes partagent, au moins pour partie, la responsabilité.

Aujourd'hui, comme il y a 20 ans, la DIES, symbole d'une reconnaissance, encore imparfaite, de l'économie sociale, conserve un rôle difficilement remplaçable d'interface en même temps que celui d'un des vecteurs d'une consolidation encore à construire avec les acteurs de l'économie sociale.